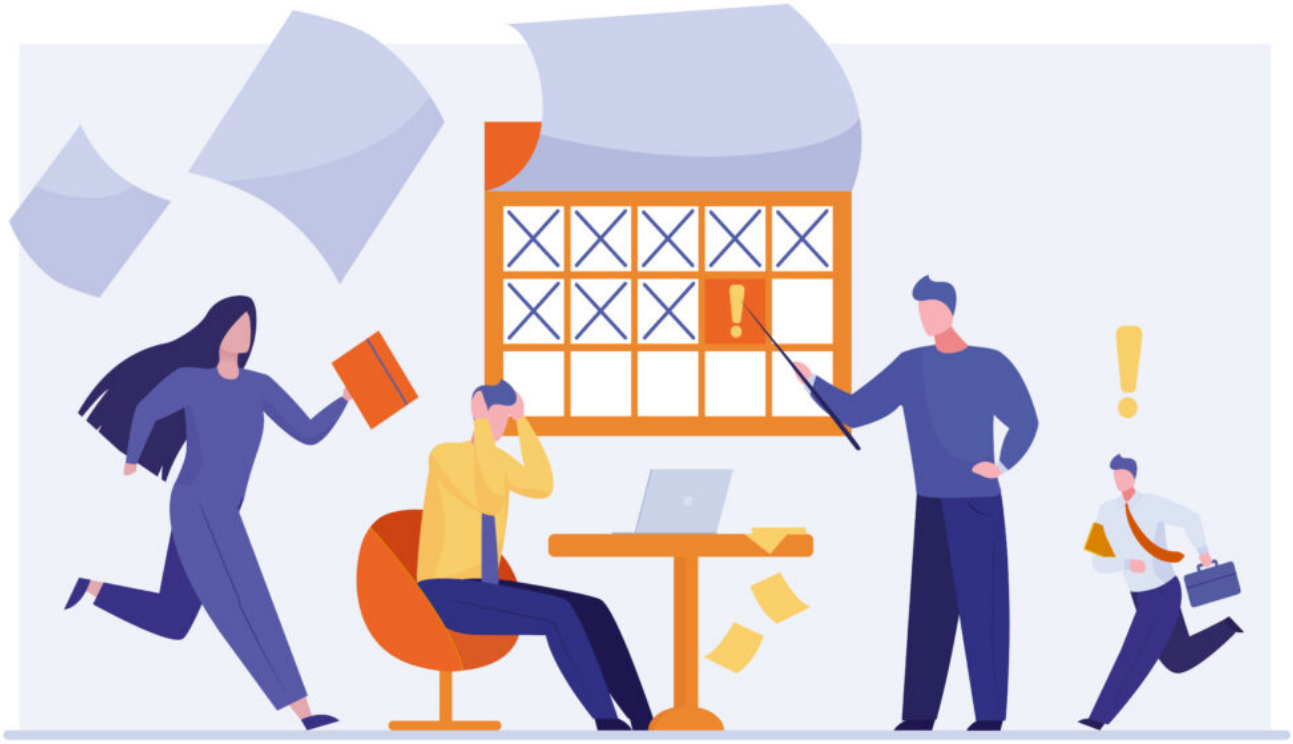
Ecrit par Echo du Mardi le 8 août 2023

Atteignant un taux de 5,76%, l'absentéisme est reparti à la hausse en 2022



Le Groupe APICIL publie les résultats de la 2ème édition de son Observatoire des arrêts de travail.

Après une crise sanitaire majeure qui a bouleversé les organisations, quels impacts sur le niveau des absences des salariés français ? Après une baisse entre 2020 et 2021, l'absentéisme est reparti à la hausse en 2022, tous secteurs et populations confondus. Cette tendance de fond concerne l'ensemble des salariés, et tout particulièrement les plus âgés et les plus anciens en poste. Un point d'attention doit cependant être porté sur les plus jeunes, qui sont beaucoup plus nombreux à s'absenter qu'en 2021, et sur les arrêts de courte durée. C'est ce que révèle la 2ème édition de l'Observatoire des arrêts de travail réalisé par le Groupe APICIL, 3ème groupe français de protection sociale. Ce rapport, qui étudie les ressorts de l'absentéisme, a été mené auprès de plus de 53 000 entreprises représentant plus d'un million de salariés du secteur privé sur la période 2021-2022.

Ecrit par Echo du Mardi le 8 août 2023

Un taux global d'absentéisme en hausse et un point d'attention sur les plus jeunes
En 2022, l'absentéisme atteint un taux de 5,76%, soit une hausse de 0,76 point par rapport à 2021. En outre, plus d'un salarié sur trois (35%) a bénéficié d'au moins un arrêt de travail au cours de l'année, une proportion qui augmente fortement puisqu'elle était de près de 28% en 2021, soit un accroissement de +7,35 points. Un absentéisme qui concerne de plus en plus les salariés entre 30-39 ans avec près de 39% d'entre eux qui ont eu au moins une absence en 2022, un taux en progression de +8,50 points. A noter un point d'alerte concernant les salariés de moins de 30 ans dont la part de ceux ayant eu un arrêt atteint 32%, un niveau plus élevé que chez les salariés de plus de 60 ans (24%).

Arrêts de travail de longue durée : une surreprésentation des pathologies psychologiques
Entre 2021 et 2022, la durée moyenne globale des arrêts de travail est 22,13 jours par salarié, en diminution de -20% alors que les arrêts de courte durée compris entre 3 à 7 jours augmentent de +8,54 points pour atteindre un taux de 36,73%. Une hausse qui peut s'expliquer par l'évolution du rapport au travail des salariés français dans une ère post-COVID. La crise sanitaire a, en effet, généré chez eux de nouvelles aspirations, tels une quête de sens en lien avec les enjeux sociétaux, un besoin de reconnaissance, de fortes attentes en termes de conciliation des temps entre vie professionnelle et vie privée… qui constituent autant de potentielles sources de désengagement. Concernant les arrêts de travail de plus de 30 jours suivis par la cellule médicale APICIL, la durée moyenne est passée de 220 à 300 jours entre 2021 et 2022, essentiellement du fait de la représentativité des pathologies psychologiques (12 mois d'arrêt de travail en moyenne pour les dépressions).

Comme en 2021, 92% des arrêts de travail sont dus à une maladie. Cependant, la maladie professionnelle reste le motif d'absence dont la durée est la plus longue (91 jours en moyenne). Les maladies professionnelles ont pour principale cause les troubles musculosquelettiques (TMS), d'où l'importance de déployer des actions de prévention. En effet selon l'Assurance Maladie, 86% des 47 398 maladies professionnelles prises en charge en 2021 sont des TMS. A noter également que 1 566 d'entre elles relèvent de maladies psychiques, soit 9% de plus qu'en 2020.

Les pathologies psychologiques sont d'ailleurs devenues, entre 2020 et 2022, la première cause d'arrêt de travail sur les arrêts supérieurs à 30 jours suivis par la cellule médicale APICIL. Elles représentent 35% des arrêts suivis chez les moins de 30 ans, devant les TMS à 29%, eux aussi en progression significative sur cette tranche d'âge. Chez les plus de 30 ans, les affections psychiques frôlent les 40 %, suivies de près par les TMS qui représentent 35 % des dossiers suivis.

Une crise sanitaire qui a laissé des traces sur les métiers les plus exposés
En 2022, les segments de population les plus à risques face à l'absentéisme, tant en volume qu'en durée des arrêts, sont :

- Les femmes : une durée moyenne de 22,90 jours et un taux d'absentéisme de 6,57%
- Les seniors : une durée moyenne de 31,85 jours et un taux d'absentéisme de 6,47%
- Les collaborateurs ayant plus de 10 ans d'ancienneté : une durée moyenne de 26,54 jours et un taux d'absentéisme de 6,54%
- Les salariés à faible qualification : une durée moyenne de 23,91 jours et un taux d'absentéisme

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 8 août 2023

de 8,41%

Le genre, l'âge, l'ancienneté et le métier exercé demeurent donc des facteurs déterminants en matière de risques, un phénomène qui pousse à agir de façon ciblée et adaptée à chaque population. Les salariés seniors et ceux ayant le plus d'ancienneté restent vulnérables, un constat qui rappelle la nécessité de prévenir l'usure professionnelle, un enjeu d'autant plus fort dans le contexte d'allongement de la durée du travail. Preuve en est, selon une étude de la Dares de mars 2023, en France, en 2019, 37% des salariés ne se sentaient pas capables de tenir dans leur travail jusqu'à la retraite. L'exposition à des risques professionnels, physiques ou psychosociaux, tout comme un état de santé altéré, vont de pair avec un sentiment accru d'insoutenabilité du travail.

Le secteur enregistrant le plus fort taux d'absentéisme est celui de la santé, de l'économie sociale et de l'éducation (7,44%, en hausse de +0,21 point). Selon une étude de l'Insee, ces métiers, dits essentiels, sont ceux pour lesquels l'intensité du travail et les exigences émotionnelles se sont fortement accrues suite à la crise sanitaire.

Le secteur du transport et du commerce arrive en 2e position (6,36%, en augmentation de +1,52 points), deux secteurs dont les conditions de travail ont été particulièrement éprouvées ces derniers temps et qui sont touchés par les affections psychiques et les TMS.

« *La dégradation de l'état de la santé mentale des Français, leur nouveau rapport au travail, un marché de l'emploi propice à la mobilité professionnelle et aux réorientations…sont autant d'éléments qui permettent de comprendre ce retour à la hausse de l'absentéisme en 2022. Un tel contexte mouvant qui rappelle également les nouveaux défis que les organisations doivent relever pour continuer à attirer et fidéliser leurs collaborateurs. Le Groupe APICIL en a toujours été convaincu : plus que jamais les actions en faveur de la prévention et de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) sont des leviers pour agir et doivent être au cœur des stratégies des entreprises.* » estime **Thomas Perrin, Directeur Général Adjoint Services du Groupe APICIL**.

L'Observatoire des arrêts de travail est disponible ici et une infographie ici.

Méthodologie : *l'Observatoire des arrêts de travail a été réalisé sur la base de plus de 53 000 entreprises clientes du Groupe APICIL, ce qui représente plus d'un million de salariés du secteur privé, sur l'ensemble du territoire français, à travers les données déclarées en 2021 et 2022 via la Déclaration Sociale Nominative (DSN). Les taux d'absentéisme ont été calculés selon la méthode calendaire. Les arrêts de travail pris en compte sont la maladie, la maladie professionnelle, l'accident sur le trajet du travail, l'accident professionnel et le temps partiel thérapeutique (aménagement temporaire de la durée du travail permettant de reprendre progressivement une activité professionnelle). L'Observatoire s'est enrichi cette année avec des données de gestion anonymisées issues de la cellule médicale du Groupe APICIL, qui suit les arrêts de travail au-delà de 30 jours faisant l'objet d'une indemnisation complémentaire par le régime de prévoyance collectif, avec l'éventuel déclenchement d'un accompagnement au retour à l'emploi.*

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !